

Le 10

N^o 30 862

A Monsieur le Préfet de la Lozère



Les soussignés tous habitants de la commune de St
Thomas de Dolan, canton du Massegros, arrondissement
de Florac ont l'honneur de vous exposer que dans la section
de Paulh, à une distance de cinq ou six cent mètres
du village de ce nom se trouve situé dans un bas fond
un puits qui ne tarit jamais et qui a toujours pour
eux et leurs descendants une ressource des plus précieuses,
inappréciable presque à toute les époques ou le terrible
fléau de la sécheresse à sévi, même dans sa plus
grande intensité, comme cette année-ci, ce puits
leur a toujours fourni toute l'eau nécessaire pour
satisfaire à leurs besoins personnels et à l'alimentation
de leurs bestiaux; que le chemin qui y conduit est
un chemin rocheux, à pente rapide, impraticable
pour les chars et charrettes qu'il serait cependant
si utile de pouvoir y faire accéder.

L'utilité, la nécessité et même l'urgence des réparations
à faire à ce chemin est depuis longtemps reconnues,
mais, faute de fonds elles n'ont pu jusqu'ici, être
exécutées. En conséquence les soussignés viennent
supplier Monsieur le Préfet de leur accorder ou faire
accorder une somme de ~~deux~~ cent francs pour qu'au
moyen de cette somme et d'une journée d'homme
que ~~chaque~~ chaque des soussignés s'oblige à fournir



Le chemin dont s'agit peut être mis
en état de bonne viabilité.

Dans l'attente que leur demande sera favorablement accueillie
ils ont l'honneur d'être, de Monsieur le Préfet
les très humbles très-respectueux, tout dévoués
serviteurs et administrés.

St Rome le 10 juillet 1870.

Carrière Galtier ^{de Galtier} Fosquet

Carrière

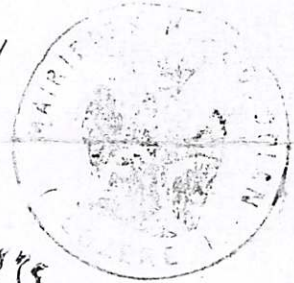
Galtier

165 111 700 1/2

Carrière

Genier 210 1/2

Bou



0

DÉPARTEMENT de la Lozère
—
ARRONDISSEMENT DE FLORAC.
—
Voirie vicinale.
—
4^{me} circonscription.

Meyrac Florac, le 17 d'août 1870



Objet.

Pétition de St. Rome

Secours pour la réparation du chemin du hameau du Carvel.

Monsieur l'Agent-voyer principal

J'ai l'honneur de vous renvoyer la pétition que plusieurs habitants de la commune de St. Rome ont adressée le 10 juillet dernier à M. le Préfet à l'effet d'obtenir un secours pour la réparation du chemin qui conduit du hameau du Carvel aux puits ou fontaine de ce nom.

On arrive à ce puits par un chemin d'inclinant avec la pente fort inclinée de la montagne. Le chemin est creusé dans deux murs grossièrement construits. La voie est hérissée de rochers qui rendent la circulation très difficile. Sa longueur est de 600 mètres. Il est très fréquenté, surtout en été et aux époques de sécheresse en ce qu'il aboutit à une source où viennent puiser tous les villages environnants.

Une somme de six francs ; serait très utilement appliquée. Cordesfort n'étant point compris dans le réseau vicinal il ne saurait prendre part au bénéfice des secours que la loi accorde aux chemins qui en font partie.

Prenez, Monsieur l'Agent-voyer principal l'assurance de mes sentiments dévoués

L'agent-voyer
Boissac

ci joint la pétition.

Monsieur l'Agent-voyer principal Florac



DÉPARTEMENT

de

LA LOZÈRE

—

ARRONDISSEMENT

de

FLORAC

—

Chemins vicinaux

—

BUREAU

de l'agent-voyer principal

N°

Florac, le 19 Octobre 1870

*Le Sous-Préfet de Florac
attire votre attention sur le fait que
considéré par le p. 4. et il est communément
admis, et l'on ne peut pas dire que
la subvention est demandée à tort
et à travers.*

*Florac le 20 octobre 1870
Eff. aut. /
Monsieur, le Sous-Préfet.*

*Le chemin qui conduit du couvê à un
puits, dans la commune de St-Rôme, et pour
lequel on demande une subvention de 500^f, n'est
pas compris au nombre des chemins classés.*

*Les règlements ne permettent pas, en
conséquence, d'y affecter les ressources de la
vicinalité, et la pétition ci-jointe devrait être
considérée comme non avenue.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet
l'assurance de mon dévouement.*

L'Agent-voyer principal

[Signature]

A Monsieur le Sous-Préfet de l'arrond^t de Florac.



Mende, le 26 8bre 1870

VII /

St Rome de D. A M^r. le Sous-Prefet à Florac
M^r.

Demande de
Subventions.
Ne peut être
accueillie.



V

Orpèdre

J'adopte les conclusions de M^r. le
agents-voyers et votre avis sur la demande
en subvention formée par les habitants
de la commune de St Rome de D. Galay
pour un chemin conduisant du village
du Caurel à un puits et je vous prie
de vouloir bien informer M^r. le Maire
que le chemin ^{dont il s'agit} n'étant pas classé
vicinal, je ne dispose d'aucuns fonds
que j'e puisse y allouer.

agréé 4^e

St-Rôme de Dolan Mende, le 28 juillet 1870.

Elle est jointe

A M. le Sous-Préfet à Florac.

J'ai l'honneur de vous renvoyer
une pétition que m'ont adressée
divers habitants, de la commune
de St-Rôme de Dolan à l'effet
d'obtenir un secours de 600^{fr}, pour
la réparation d'un chemin conduisant
à un puits situé à 500^m environ
du village du Canal.

Je vous prie de vouloir bien soumettre
M. l'Agent voyer d'arrondissement à fournir
sur l'objet de cette demande un rapport
qui devra désigner exactement le
chemin dont il s'agit et faire
connaître s'il fait partie du
réseau vicinal.

Lorsque le rapport vous aura été remis,
vous m'en renverrez le tout avec
votre avis, afin que je puisse faire
au conseil général ~~connaître~~ des propositions
de subvention, s'il y a lieu.

24

